



## DESCRIPTIF DES MISSIONS

### Chef de la Division de la coopération bilatérale

#### *Direction de la Coopération, des Etudes et de la Coordination Sectorielle*

**La Division de la Coopération bilatérale:** cette division, qui comporte trois services, a pour principales missions de:

- Assurer le suivi de l'application des conventions bilatérales conclus avec les pays partenaires et préparer et négocier de nouvelles conventions ;
  - Etablir et suivre les programmes de coopération avec les pays partenaires ;
  - Prospecter les opportunités de coopération bilatérale et régionale ;
  - Assurer l'accueil des délégations étrangères et l'organisation des rencontres et des conférences internationales ;
  - Préparation des dossiers de coopération à l'occasion des visites à l'étranger de Monsieur le Ministre ;
  - Représenter le Ministère aux réunions des commissions mixtes intergouvernementales et assurer le suivi des programmes de coopération en étroite liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
  - Suivre et évaluer la situation du séjour des MRE dans les pays d'accueil.
- Le titulaire du poste sera responsable :**
- de l'encadrement des activités de la division;
  - de veiller à l'animation et au bon fonctionnement de la division ;
  - de l'élaboration, de la réalisation et du suivi du programme d'action de la division;
  - de l'évaluation annuelle des actions menées ;

#### Position dans l'organigramme

*Direction de la Coopération,  
des Etudes et de la  
Coordination Sectorielle*

*Division de la Coopération  
bilatérale*

*Service Europe*

*Service Afrique*

*Service Pays arabes, Asie  
et Océanie*